

ELIACIN NAQUET (1843-1921), UNIVERSITAIRE ET MAGISTRAT JUDEO-COMTADIN

Eliacin Naquet, frère cadet d'Alfred Naquet, naît le 15 mai 1843, à Carpentras de Semé-David Naquet, propriétaire, et de Paméla Vidal (1). Semé-David est "affranchi de toute religion" ; Paméla Vidal "n'en conserve que le peu, fait de traditions et d'habitudes, que l'on rencontre chez presque toutes les femmes" de l'époque, témoigne Alfred Naquet (2). Si libre pensée de Semé-David le conduit à s'opposer aux pratiques religieuses de ses deux enfants, il veille à leur formation civique (3). Il attache surtout la plus grande attention à leurs études (4). En 1863, Eliacin Naquet peut ainsi venir faire sa première année de Droit à Aix qui passe pour "l'Athènes du Midi" et où il a des parents. Dans cette ville, réside une petite communauté juive, essentiellement comtadine, particulièrement bien intégrée, composée d'une centaine de personnes (soit moins de 1% des habitants). Il est reçu apprenti le 13 mai 1864 à la Loge les Arts et l'Amitié qui comprend de nombreux notables aixois, plusieurs républicains et une dizaine d'israélites. Il y retrouve son jeune condisciple Benjamin Abram, qui sera maire d'Aix de 1888 à 1896, et son cousin, l'avocat Jules-Salomon Crémieu, orateur de cet atelier (5).

Ayant réussi, le 3 août 1864, son premier examen de bachelier en droit, Eliacin Naquet décide de poursuivre ses études à Paris. Peut-être désire-t-il se rapprocher de son frère qui vient d'être admis à son agrégation de médecine. Dans la capitale, Eliacin Naquet se distingue en obtenant un prix de droit romain à la fin de sa licence. En 1869, il soutient sa thèse de doctorat consacrée à "L'action paulienne en droit romain et en droit français", puis tente l'agrégation, à laquelle il est admis en 1870,

(1) Arch. nat. BB.6.II.1095.

(2) L'Univers israélite 16 août 1886, pp. 725-728. La mère de Paméla Vidal, étant née Roquemartine, appartient vraisemblablement à une famille rabbinique (Arch. com. Aix. E.1.78 n°778).

(3) Alfred Naquet confie dans un ouvrage : "Je me cachais pour prier, parce que mon père, lorsqu'il me voyait en cette posture, m'arrachait les livres des mains et me disait: "Tu t'abêtiras"... Mon père républicain solide, croyait modifier le cours de mes idées en me faisant lire le livre de M. Thiers sur la propriété" (A. Naquet, Temps futur, Socialisme, Anarchie, Paris, Stock, 1900, pp. I et III).

(4) "C'est grâce au concours que mon père m'a toujours si libéralement prêté, qu'il m'a été possible de conquérir par le travail, une position honorable" écrit Eliacin Naquet (Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement, Paris, Delamotte, 1882, vol. 1, préface).

dès son premier concours. Il est affecté à la Faculté de Grenoble. Mais, l'Université dauphinoise le décourage comme il l'avoue un peu plus tard : "Je n'oublierai de ma vie la déception que j'ai eue à mes débuts. J'avais vu de près la paresse de mes camarades alors que j'étais encore sur les bancs de l'école, mais il ne me serait jamais venu à l'idée qu'on pût pousser si loin l'ignorance. Je me demandais si je continuerais ma carrière. N'est-il pas inutile, me disais-je, de travailler pour obtenir de pareils résultats? Ce sentiment de mon inutilité m'avait fait un instant abandonner les Facultés" (6). Effectivement, le 3 octobre 1870, il intègre la magistrature en qualité de substitut général à la Cour de Lyon. Conserve-t-il la nostalgie de Midi ? Désire-t-il se rapprocher de la jolie cousine qu'il épousera en avril 1872 ? Eliacin Naquet revient à la Faculté d'Aix où un poste lui est offert, le 25 septembre 1871. Il y dispense des cours de procédure civile, de législation criminelle, de droit civil, de droit notarial et de droit de l'enregistrement. "Pendant douze ans, il professe avec une incontestable maîtrise. Ses leçons sont des modèles de clarté : son enseignement donne une vie nouvelle aux anciennes méthodes didactiques, et la forme spéculative du Droit pur s'anime au contact des réalités pratiques. Se jouant des difficultés et des aridités, sa parole conduit avec aisance l'esprit de ses jeunes auditeurs" rapporte l'avocat général de Montvalon, l'un de ses anciens étudiants (7).

L'enseignement n'offrant pas à cet esprit entreprenant toutes les satisfactions escomptées, Eliacin Naquet s'inscrit le 14 novembre 1874 au barreau aixois (8).

Il ne néglige pas pour autant la recherche, collaborant à diverses revues juridiques (9). Son "Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement" en trois volumes, qui paraît en 1882, attire l'attention des universitaires et consacre sa réputation de fiscaliste (10).

Les palmes académiques qui lui sont décernées, le 19 février 1879, et la légion d'honneur, le 31 décembre 1881, récompensent cet enseignant de valeur (11).

(5) Arch. dép. Aix, Fonds des Arts et l'Amitié.

(6) E. Naquet, De l'enseignement du Droit, Revue critique de législation et de jurisprudence, n°38, 1871-1872, p. 390.

(7) G. de Montvalon, Deux magistrats provençaux : Naquet et Fassin, in Annales de Provence, 1922, pp. 206.

(8) Bibliothèque de l'Ordre des avocats d'Aix-en-Provence. Registre de l'Ordre des avocats, 14 novembre 1874.

(9) Les Bouches-du-Rhône, Dictionnaire, annuaire et album, Paris, Flammarion, 1901, pp. 859-860.

La vie d'Eliacin Naquet n'est cependant pas toute vouée au droit : il s'engage rapidement au service de la République. Mais dans un temps où l'antisémitisme est exhibé sans retenue dans la presse et inoculé à une partie de la population, son combat est une source d'avaries.



Le procureur général Eliacin Naquet (1843-1921)

I/ L'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN D'ELIACIN NAQUET

Un même culte de la République soude la famille Naquet : Semé-David et Paméla Naquet "foncièrement démocrates... aimaient passionnément la République et la France", témoigne leur fils Alfred (12). Celui-ci, empreint de leurs idéaux, combat âprement l'Empire et goûte à ses geôles, avant

(10) E. Naquet, *Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement*, op. cit., 1882, 3 vol.

(11) *Les Bouches-du-Rhône. Dictionnaire, annuaire et album*, op. cit. 1901, pp. 859-860.

(12) *L'Univers israélite* 16 août 1886, pp. 725-728.

d'entreprendre, après le 4 septembre 1870, sa brillante carrière. Émilie, la vaillante épouse d'Eliacin, est de la même trempe : son père David Millaud, maire de Tarascon de 1848 à 1849, s'est distingué par sa volonté de défendre le suffrage universel et d'améliorer le sort des classes défavorisées. Cet engagement aux côtés des "rouges" lui a valu, en février 1852, de comparaître devant la commission mixte des Bouches-du-Rhône et d'être "mis sous surveillance" (13). Émilie, fidèle à son père, s'investit dans des associations civiques ou philanthropiques telles l'Union des femmes de France, le Comité de patronage des écoles maternelles de l'arrondissement, le Comité des dames de la ville pour la surveillance des enfants en bas âge ou l'Oeuvre des crèches. Le militantisme de ses proches ne peut qu'aiguillonner Eliacin Naquet qui, en 1878, accepte des fonctions électives, puis en 1883, la direction du Parquet de la Cour d'Aix.

A/ Un élu au service de la République (1878-1886)

Si à son retour dans cette ville, Eliacin Naquet s'abstient de renouer avec la loge les Arts et l'Amitié, devenue le fief des radicaux, il fréquente, en revanche, le Cercle républicain. "C'est là que le parti républicain s'assemble et prend ses résolutions ; c'est de là qu'au moment des élections part le mouvement de propagande et que se donne le mot d'ordre aux autres cercles et comités de l'arrondissement... Des télégrammes émanant de notabilités démocratiques en résidence à Paris annoncent à l'avance les événements qui paraissent devoir offrir quelque gravité ou transmettent dans certaines occasions importantes le résultat des votes émis par l'assemblée" indiquent des rapports de police. Les archives consultées ne nous précisent pas le rôle qu'y joue Eliacin Naquet mais, grâce à son frère, qui est parlementaire, il lui est aisé de fournir aux adhérents de ce groupement des informations politiques de première main. Ses fréquentations républicaines poussent-elles ce jeune professeur à oeuvrer plus activement à l'enracinement de la République ? Dans les semaines qui suivent le 16 mai 1877, Eliacin Naquet "est au premier rang de ceux qui combattent pour la

(13) Cf. F. Laffé et R. Klotz, Un maire juif de Tarascon : David Millaud, L'écho des carrières, n°11, 3ème trimestre 1996, pp. 11-21.

Démocratie, au risque de perdre sa situation" témoigne *Le National* (14). N'hésitant pas à se porter candidat aux municipales aixoises, il est élu le 6 janvier 1878 et réélu le 9 janvier 1881.

Ses compétences l'amènent à faire partie d'une huitaine de commissions.

Sa tâche à celle des finances est ingrate : par suite de la suppression de certains droits d'octroi, les recettes de la ville sont réduites, tandis que ses dépenses en matière d'enseignement public ne cessent d'augmenter. Eliacin Naquet doit suggérer moult compressions budgétaires et d'autres expédients.

A la commission du contentieux, l'étude de dossiers épineux et des missions transactionnelles délicates lui sont confiées ; il s'en acquitte avec talent.

Fort de sa participation à la commission de l'instruction publique, il y défend âprement les intérêts de sa Faculté, luttant contre son projet de transfert à Marseille, lui faisant octroyer des crédits pour permettre son agrandissement et suscitant la création de nouveaux cours pour y attirer davantage d'étudiants.

Jugeant la laïcité de l'enseignement nécessaire à l'enracinement de la République, il en fait son cheval de bataille :

-En février 1878, il propose de dénoncer des contrats liant la ville aux Frères des écoles chrétiennes afin de les remplacer par des instituteurs laïques dans les écoles communales. "C'est une question de principe qu'il faut savoir trancher sans faiblesse... Il faut dans l'avenir que les enfants reçoivent dès le premier âge de saines notions de morale et qu'ils apprennent à devenir des Français dévoués et des citoyens respectueux de la constitution. Ce but ne peut être complètement atteint si l'on conserve des congréganistes..." déclare-t-il à ses collègues, emportant leur approbation.

-En février 1879, il obtient la suppression d'un poste dans un école religieuse de filles, le nombre d'élèves y ayant diminué d'un tiers, et une création d'emploi dans un établissement laïque en plein essor.

-En novembre 1880, il intervient pour que deux écoles mixtes, récemment construites, soient confiées à des institutrices laïques.

(14) National 13 mars 1898.

-Dans le même esprit, il demande en juin 1878, avec deux autres collègues, l'application de l'article 45 de la loi du 18 germinal an X interdisant les cérémonies religieuses hors des édifices consacrés au culte catholique dans les communes pourvues de temples destinés aux différents cultes. Cette requête est acceptée. En septembre 1881, il suggère d'affecter les subventions jusqu'ici octroyées à des oeuvres caritatives animées par le clergé aixois au bureau de bienfaisance municipal.

Pareilles initiatives suscitent des protestations extrêmement violentes des catholiques et une levée de boucliers du clergé. La tension est telle que le 6 juin 1879, le maire Salomon-Bessalel Bédarride, pour prévenir tout incident, prend un arrêté interdisant les processions. Ces mesures valent à Eliacin Naquet et Salomon-Bessalel Bédarride d'être "anathématisés" dans une ville très attachée à ses traditions religieuses, en particulier à la procession de Notre-Dame de la Seds, qui passe pour protéger des épidémies. De surcroît, la disparition de ces manifestations porte préjudice à l'économie locale car elles attirent à Aix beaucoup de monde (15).

La vigueur du combat d'Eliacin Naquet en faveur de la laïcité peut se comprendre : enfant et adolescent n'a-t-il pas été contraint de participer aux exercices religieux auxquels étaient alors soumis écoliers et collégiens ou de faire maigre le vendredi (16) ? Universitaire de 1871 à 1882, n'a-t-il pas dû assister en robe, comme tous les professeurs de Droit, à la messe du Saint-Esprit célébrée à la Cathédrale Saint-Sauveur, à l'occasion de la rentrée solennelle des Facultés (17) ?

Cependant Eliacin Naquet, à la différence d'autres élus non-juifs, n'est pas foncièrement anticlérical : ainsi s'abstient-il de voter, quand, le 29 août 1878, la municipalité décide de réduire le traitement de l'aumônier du bureau de bienfaisance (18).

Au printemps 1882, une crise ébranle la municipalité : de violentes dissensions opposent les modérés au nombre desquels Eliacin Naquet figure, aux radicaux dont le leader est Victor Leydet, député depuis 1881. Supportant mal cette "coterie intolérante... au caractère agressif", Eliacin Naquet et huit autres collègues démissionnent en avril 1882 (19).

(15) Arch. com. Aix. P. 22 ; cf. Provence 11 juin 1882.

(16) A. Naquet, La laïcité de l'instruction publique, Voltaire 21 juillet 1886.

(17) Mémorial 26 novembre 1871, 30 novembre 1873 et 10 décembre 1882.

(18) Arch. com. Aix. D.1. 26, fol. 87.

(19) Arch. dép. Marseille 3.M.296 ; Arch. com. Aix. D.1.26, fol. 10 v°-11 v°.

Il demeure néanmoins investi jusqu'en 1886 d'un mandat électif : en décembre 1879, Eliacin Naquet a été élu représentant du canton de Cadenet au conseil général du Vaucluse et y est réélu en août 1883. Vice-président de cette institution, de 1881 à 1885, il est aussi membre de sa commission des finances de 1880 à 1885 (20).

A l'approche de la quarantaine Eliacin Naquet éprouve-t-il le désir de laisser davantage son empreinte en oeuvrant plus activement à l'enracinement de la République ? Sa participation à des instances représentatives lui paraît-elle insuffisante pour y parvenir ? Comment pourrait-il résister à la proposition de diriger le Parquet d'une des plus grandes Cours de France et d'assister le Garde des Sceaux Félix Martin-Feuillée dans son oeuvre de "régénération" ? Le 5 septembre 1883, c'est chose faite : un décret le nomme procureur général à la Cour d'Aix (21).

B/ Un procureur général zélé

Eliacin Naquet est promu à cette fonction à la faveur de la loi du 30 août 1883 qui aboutit à l'élimination de 614 magistrats, dont une dizaine d'aixoïses. Cette réforme suscite bien des sarcasmes : *La Provence*, organe royaliste local, se gausse de "la désorganisation judiciaire", une "belle infamie", selon elle (22). Dans ce contexte, la position d'Eliacin Naquet s'avère difficile : les conservateurs, nombreux à Aix et bien organisés, sont attentifs à ses moindres faux pas. Eliacin Naquet, prenant ses fonctions à coeur, s'en acquitte avec fermeté et intelligence comme le souligne l'avocat général Gabriel de Montvalon. Ce dernier, qui a débuté sous ses ordres, nous en brosse ce portrait : "Son autorité savait être ferme et souple, en même temps qu'elle s'accompagnait d'accueillante affabilité. Prudent, avisé, clairvoyant, et malgré qu'il eût une étonnante rapidité de coup d'oeil, il apportait à l'examen de toutes les questions une réflexion sévère, et ne se détournait pas d'entendre les objections dès qu'il en sentait la justesse. Sa décision était toujours pratique et marquée au coin d'une expérience consommée des hommes et des choses : elle avait la précision et la netteté qui étaient les

(20) A. Autrand, *Le conseil général de Vaucluse de 1800 à 1936, Son histoire, ses réalisations, ses personnalités*, Avignon, Imp. Auzac, 1936, p. 626.

(21) Arch. nat. BB.6.II.1095.

(22) *Provence* 12-19 août et 2 septembre 1883.

caractéristiques de son esprit, et il en poursuivait l'exécution avec une volonté qui avait horreur des hésitations et des incertitudes. C'était chez lui une énergie qui se dégageait par l'influence de l'intelligence et l'ascendant du caractère, sans avoir à s'imposer par la contrainte. Son action, si fortement qu'elle se montrât, s'accompagnait de circonspection et de tact : il possédait autant de maîtrise de soi-même, que de pondération et de finesse. Aucun détail ne lui échappait ni ne lui paraissait indifférent : il portait en tout et partout ses soins vigilants. Il exigeait beaucoup, mais en offrant lui-même l'exemple d'un effort qui ne s'arrêtait ni ne se lassait. C'était, dans toute la grandeur du mot, un chef, un conducteur d'hommes par l'entraînement de son activité. M. Naquet sut administrer ce grand ressort avec autant de sûreté qu'il mît d'application soutenue à guider et conseiller le personnel de ses Parquets. Sous une apparence un peu froide, il cachait une bonté vraie... Il avait un très grand et très beau sentiment du devoir, et il considérait que tous les actes du magistrat doivent s'en inspirer. "Au dessus de mes désirs, disait-il un jour dans des conclusions, je vois la loi devant laquelle je dois m'incliner, et ma conscience de Magistrat m'impose l'obligation de résister à mes désirs pour satisfaire à mon devoir" . Il donnait, ce jour-là, dans une formule d'une concision saisissante, la règle à laquelle le magistrat doit conformer sa vie, et sur laquelle il avait lui-même modelé la sienne" écrit Gabriel de Montvalon (23).

Les archives consultées nous donnent maints exemples de la prodigieuse activité déployée par Eliacin Naquet à la tête de son Parquet.

Dès le printemps 1884, il met à profit les beaux jours pour entreprendre une longue tournée d'inspection dans le ressort de la Cour dont il fait un compte rendu détaillé au Garde des Sceaux. Il s'y félicite de constater que "la réorganisation judiciaire a eu les meilleurs résultats" : La Justice n'est plus "rendue d'une manière partielle et passionnée" . Eliacin Naquet, au cours de ce périple, prend à coeur d'aller dans les établissements pénitentiaires. Le rapport affligeant de cette visite révèle sa sensibilité aux problèmes sociaux (24). Peut-être le détermine-t-elle, à partir de 1893, à participer au Comité de défense des enfants traduits en Justice de Marseille, fondé par son ami l'avoué Albert Vidal-Naquet. Cette association s'efforce de fournir un avocat aux jeunes prévenus et d'améliorer leurs conditions

(23) G. de Montvalon, art. cit., pp. 199-201.

(24) Arch nat. BB.30.1169.

d'incarcération par la distribution de vêtements ou de livres. Elle pourvoit au placement de ces adolescents à leur libération et, à titre préventif, veille à l'hébergement des petits mendiants hantant les rues de la cité phocéenne (25).

Eliacin Naquet qui "a le goût de la parole publique se plaît aux luttes de l'audience. Devant la Cour d'assises, il occupe le siège du Ministère public dans plusieurs affaires importantes ; sa parole vigoureuse et nerveuse, sa discussion serrée qui mène l'accusation comme une charge, l'élévation de ses idées, produisent, chaque fois une grande impression", rapporte Gabriel de Montvalon (26). Dans des procès, politiquement sensibles, ses réquisitoires sont appréciés du gouvernement, tel celui prononcé dans l'affaire du *Solunto*, car l'accident maritime, provoqué par ce vapeur postal italien qui a coûté la vie à de nombreux français, risque d'avoir des suites fâcheuses dans un contexte diplomatique tendu entre Paris et Rome (27). Les conclusions d'Eliacin Naquet, qui révèlent une science profonde du Droit, sont parfois reproduites dans la presse (28).

Soucieux du maintien de l'ordre public, il se rend en juillet 1884, à Marseille pour se concerter avec le procureur de la République sur les mesures à prendre pour mettre un terme aux manifestations socialistes qui se développent dans la cité phocéenne (29). En mai 1891, il conseille le Ministre des Cultes qui entreprend de poursuivre Mgr Gouthe-Soulard, l'archevêque d'Aix. Bien que désireux de ne pas "nuire à la paix religieuse", il invite le gouvernement à la fermeté pour en finir avec les provocations antirépublicaines de ce prélat (30).

En dépit de ses lourdes charges, Eliacin Naquet ne cesse de se signaler par sa fécondité intellectuelle ; il continue à collaborer à des revues juridiques et publie plusieurs volumineux ouvrages:

-en 1884, "De l'organisation judiciaire" (31) ;

(25) Bibliothèque de la ville de Marseille. 12.221 et 12.222.

(26) G. de Montvalon, art. cit. p. 203.

(27) Arch. nat. BB.6.II.1095 ; Mémorial 9 août 1885.

(28) Cf. C.A. Aix, 27 mars 1890, Epx Paraskaviédis c. Hoirs Sakakini in La Loi des 7-8-9 avril 1890, pp. 331-332.

(29) Mémorial 27 juillet 1884.

(30) Arch. nat. F.19.2482-Lettre du 27 mai 1891.

(31) E. Naquet, De l'organisation judiciaire, Châteauroux, Imp. Majesté, 1884, 320 p.

- en 1885, "Répétitions écrites sur l'organisation judiciaire, la compétence et la procédure en matière civile et commerciale" (32) ;
- en 1890, "Tarif des droits d'enregistrement" (33) ;
- en 1894, "Traité des droits de timbre" (34).

Des distinctions récompensent ses qualités : il reçoit la rosette le 6 juillet 1886, puis est fait officier du Mérite agricole, grand officier de la Couronne d'Italie et du Medjidié (35).

Eliacin Naquet, par souci d'ascension ou de stabilité, postule, en 1888 et 1890, la première présidence de la Cour d'Aix. Mais, l'engagement boulangiste d'Alfred Naquet (36), entache notre procureur de suspicion et entrave cette promotion. Bien qu'Eliacin Naquet ait affirmé se désolidariser de son frère et condamné ses idées, en cette matière, dans une lettre au Garde des Sceaux, celui-ci juge préférable de nommer des présidents moins compromettants.

Son amertume le détermine à porter ses ambitions vers la Cour de cassation (37). Sa promotion est souhaitée au sein même de cette institution comme en témoigne cette lettre de recommandation adressée, en janvier 1892, au Ministre de la Justice par Philippe-Elie Le Royer, président du Sénat : "M. Mazeau (38), écrit-il, m'a tenu à l'égard de M. Naquet le langage le plus élogieux. Il verrait avec une réelle satisfaction celui-ci nommé à la Cour... Il n'y a pas dans toutes les Cours de province de

(32) F. Murlon, Répétitions écrites sur l'organisation judiciaire, la compétence et la procédure en matière civile et commerciale... suivies d'un formulaire, 5ème éd., Paris, entièrement refondue, complétée et mise au courant jusqu'à ce jour par E. Naquet, Paris, Chevalier-Marescq, 1885, 947 p.

(33) E. Naquet, Tarif des droits d'enregistrement, le seul qui comprenne le chiffre du capital de l'impôt augmenté de deux centimes et demi, Paris, Delamotte, 1890, 128 p.

(34) E. Naquet, Traité des droits de timbre, Paris, Delamotte, 1894, 512 p.

(35) Les Bouches-du-Rhône, Dictionnaire, annuaire et album, op. cit., 1901, pp. 859-860.

(36) "Dès le début de l'agitation boulangiste, Alfred Naquet fut l'un des plus empressés à s'associer au programme et à la fortune du Général. Il prit une part ardente aux manifestations, aux réunions publiques, aux polémiques des journaux... Non content de demander la dissolution de la Chambre et la suppression du Sénat, il était au premier rang de ceux qui poussaient le chef du parti national révisionniste à un coup de force" écrit Aimé Autrand (A. Autrand, Un siècle de politique en Vaucluse, Avignon, Imp. Rullière, 1958, p. 397). Alfred Naquet aurait même élaboré le programme du Général Boulanger, selon certains (Cf. H. Rochefort, Les aventures de ma vie, tome 5, Paris, Dupont, 1896, p. 130 ; Z. Sternhell, Maurice Barrés et le nationalisme français, Paris, Ed. Complexe, 1985).

(37) Arch. nat. BB.6.II.1095.

(38) Charles Mazeau était alors premier président de la Cour de Cassation.

magistrats plus éminents..." . Mais, Eliacin Naquet essuie, là encore, un échec. Les outrages qui lui sont infligés d'une manière récurrente, tandis que l'antisémitisme gagne, y ont sans doute leur part.

II/ LES AVANIES INFLIGÉES AU PROCUREUR GÉNÉRAL ELIACIN NAQUET

La liberté de presse, consacrée par la loi du 29 juillet 1881, fournit aux conservateurs une arme redoutable contre ce représentant du ministère public. Discrédité, devenu un bouc émissaire, son élimination apparaît nécessaire à une République en crise.

A/ Les attaques de la presse conservatrice

•Eliacin Naquet est d'abord la cible de *La Provence*, une feuille royaliste.

Le 16 septembre 1883, ce journal critique sa nomination à la tête du parquet, en ces termes : "Après tout, pourquoi pas ? Une monstruosité de plus ou de moins n'est pas une affaire. Après telles ou telles élévations surprenantes, on ne peut plus s'étonner de voir bombarder à la Cour la plus occupée de province un jeune homme de 30 à 40 ans, demeuré jusqu'ici étranger à la magistrature" .

Le 20 janvier 1884, *La Provence* accuse les frères Naquet d'avoir, par calcul politique, fait enterrer civilement leur père à Carpentras (39).

Le 11 juillet 1886, l'organe monarchiste s'amuse de la légion d'Honneur décernée à Eliacin Naquet : "Les républicains si dédaigneux jadis de ce qu'il appelaient les hochets de la vanité, s'en montrent terriblement gourmands maintenant qu'ils peuvent y mordre à belles dents et ils y mordent comme des affamés" écrit-elle.

•En 1885-1886, paraissent divers ouvrages antisémites (40) dont *La France juive* d'Edouard Drumont. Ce livre, qui connaît un grand succès, déplore que des "magistrats chrétiens soient

(39) Ce faisant, il semble qu'ils n'aient fait que respecter les convictions de leur père. Ils ont d'ailleurs, en 1878, inhumé religieusement leur mère au cimetière d'Aix avec le concours du grand rabbin Weyl de Marseille (Mémorial 1er décembre 1878).

(40) Parmi ceux-ci, il convient de citer trois romans : *La Comtesse Schylock* de Claude-Sosthène Grasset d'Orcet, *Le Baron Vampire* de Guy de Charnacé et *Les Monach* de Robert de Bonnières. L'ouvrage d'Alphonse Toussenel, *Les juifs rois de l'époque*, publié une quarantaine

remplacés par des juifs comme... Eliacin Naquet" (41). En avril 1886, reflétant l'air du temps, *Le Mondain*, un hebdomadaire marseillais à scandales, entreprend de pourfendre ce dernier par des révélations sur son intimité : le 15 avril 1886, il en brosse un portrait fort diffamatoire ; les 22 et 29 du même mois, allant plus loin dans ses indiscretions, il raille les aventures galantes de ce distingué procureur dont le beau visage aux boucles argentées et le regard d'une douceur attentive ne laissent pas les dames indifférentes. Ces ignobles articles "n'atteignent non seulement le magistrat, mais l'homme dans sa vie privée, dans son honneur et dans ses affections les plus chères" avoue Eliacin Naquet dans une lettre adressée au Garde des Sceaux, le 27 avril. Mais ce juriste, au caractère bien trempé, n'est pas homme à se laisser rouler dans la farine impunément. Avec l'accord de la Chancellerie, il se constitue partie civile, ce qui lui permet de faire sanctionner sévèrement les responsables du *Mondain* par le tribunal correctionnel de Marseille, le 18 mai 1886, mettant un terme à leurs cancans (42).

2/ La campagne de la Libre parole du Midi

La condamnation du capitaine Alfred Dreyfus, en décembre 1894, provoque une flambée antijuive dans toute la France. Le paisible Aix est touché d'autant plus aisément que l'antisémitisme y est officialisé par le *Catéchisme diocésain* (43) ou distillé depuis quelques années par *La Provence*, *La Croix de Provence* et *Semaine religieuse*, deux feuilles catholiques, puis, à partir de 1895, par *Le Franc parleur*, journal lancé par l'avocat aixois Gabriel Baron. Cet homme sans scrupules comprend que son hostilité déclarée envers les juifs est une machine de guerre d'une formidable efficacité pour

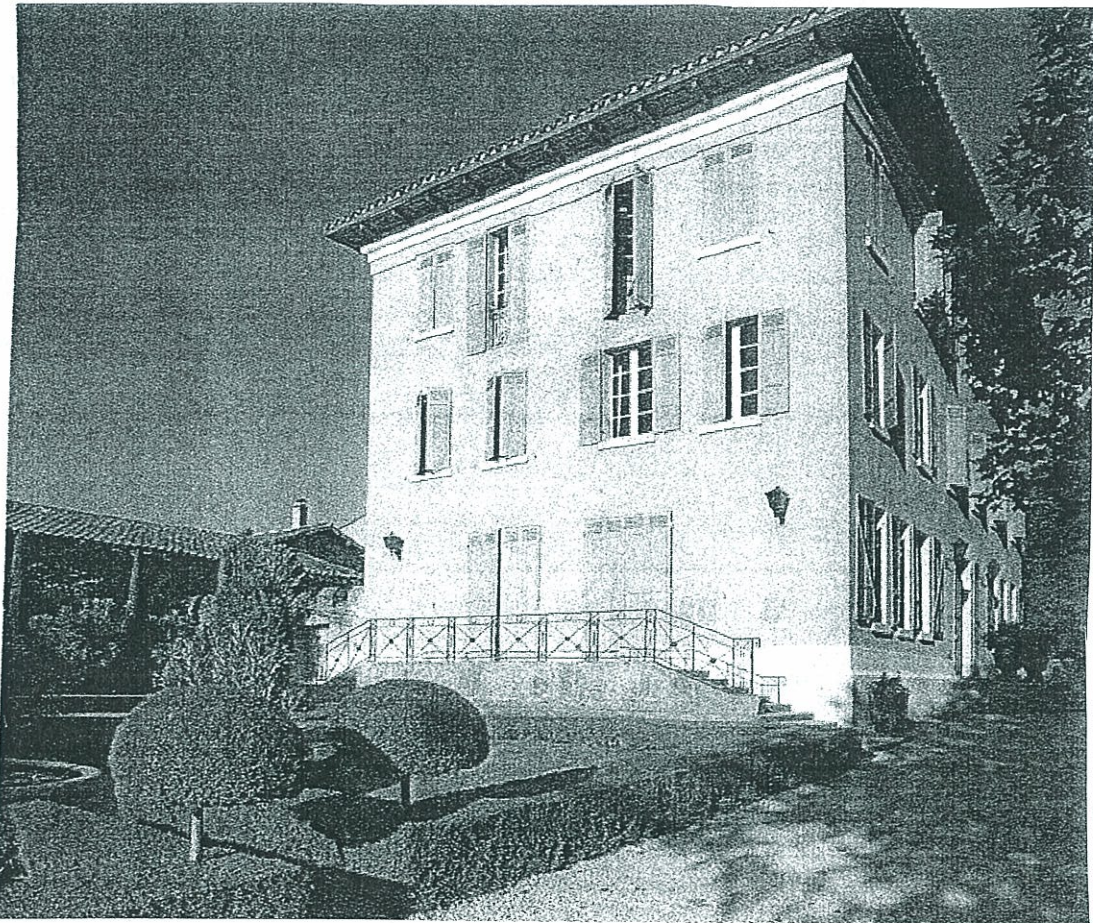
d'années plus tôt, est également réédité en 1886, de même que celui de Roger Gougenot, *Le juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, paru en 1869.

(41) E. Drumont, *La France juive*, Paris, Marpon et Flammarion, 1886, vol. 2, p. 495.

(42) Arch. dép. Marseille. 403.U.385 n° 1418.

(43) Cet ouvrage présente les israélites ainsi : " Les juifs ont cessé d'exister comme nation, et ils se sont dispersés dans le monde entier. Un certain nombre d'entre eux, gros financiers sans conscience, se rencontrent très souvent dans les entreprises où il y a beaucoup d'argent à manier, et beaucoup de naïfs souscripteurs à ruiner. Ils perpétuent ainsi les vieilles haines, et accumulent d'implacables colères contre toute la nation, qui, dans son ensemble, ne paraît ni plus riche, ni plus heureuse que le commun des mortels. L'opinion publique n'est pas favorable aux enfants d'Israël qui porteront sur le front jusqu'à la fin des siècles la tache ineffaçable de leur déicide" (*Le catéchisme à l'usage du diocèse d'Aix* imprimé par ordre de Mgr l'Archevêque d'Aix, Aix, Makaire, 1893, p. 37).

servir ses ambitions : en fédérant des électeurs de tendances politiques et de milieux sociaux divers, elle doit lui permettre de l'emporter sur le maire d'Aix, Benjamin Abram, lors des prochaines municipales. Sa stratégie s'avère payante : grâce aux antisémites de tout poil, Baron est élu maire en 1896 et député en 1897. L'inculpation du Capitaine Dreyfus fournit à la presse l'occasion de se déchaîner contre "le syndicat juif" (44). Notre procureur n'est pas épargné : son violon d'Ingres va être son talon d'Achille.



La propriété de M. J. FARBER ayant appartenu à M. E NAQUËT (photo J. FARBER)

(44) J.-P. Marcy, *L'affaire Dreyfus à Aix*, Mémoire D.E.S. Histoire, Aix, Fac. de Lettres, 1967 ; *Provence* 12 décembre 1897.

Son épouse ayant hérité du domaine viticole de Château Lacombe à Trets, Eliacin Naquet se donne très vite à cette exploitation de 300 hectares, contraint par les circonstances : entre 1870 et 1879, le terroir est ravagé par le phylloxera. Il doit faire arracher ses vignes, puis procéder à des plantations de porte-greffes américains, plus résistants à l'insecte destructeur et enfin à des surgreffages. Afin de rentabiliser ces investissements et promouvoir son vin, Eliacin Naquet ne ménage pas sa peine : il participe à des concours agricoles et y obtient des médailles (45). En juin 1893, il crée, en application de la loi du 21 mars 1884, le Syndicat central agricole et horticole de l'arrondissement d'Aix dont il accepte la présidence, concurrençant ainsi une organisation similaire royaliste. Véritable groupe de pression, l'association d'Eliacin Naquet regroupe quelque 800 adhérents. Tout en s'efforçant "de leur procurer des débouchés avantageux", elle leur fournit à prix de gros des produits chimiques, subventionne la modernisation de leurs entreprises et finance l'expérimentation de nouvelles cultures. Dans le même esprit, Eliacin Naquet encourage la constitution de l'Oeuvre de l'outillage agricole qui met du matériel à la disposition de ses membres, moyennant une modique contribution. Son dévouement lui vaut d'être élu vice-président de la Chambre consultative d'agriculture (46). Cet engagement, qui confine à l'apostolat, vise peut-être à réfuter les leitmotifs déniaient aux juifs toute vocation agricole (47). Le militantisme syndical d'Eliacin Naquet et ses succès viticoles lui attirent d'inéluctables jalousies. Dans ce contexte, une campagne de basses calomnies particulièrement blessantes est déclenchée contre lui au printemps 1895 par *La Libre parole du Midi*. Ce journal récemment lancé, calqué sur *La Libre parole* de Drumont, et portant en sous-titre *La France au Français*, fait feu de tous les poncifs antisémites pour discréditer les notabilités juives des Bouches-du-Rhône. N'ignorant pas ce qu'apporte à la propagande politique le pouvoir avilissant de l'insulte, la violence de ses articles n'a pas de bornes.

Le 4 mai 1895, cette feuille accuse Eliacin Naquet d'avoir établi à Trets "un comptoir de vente de ses marchandises frelatées" et de débiter clandestinement de l'alcool : un procès-verbal aurait été dressé, en décembre 1894, quand un acheteur a été pris sur le fait, mais Eliacin Naquet serait

(45) Mémorial 6 septembre 1891 et 23 février 1896.

(46) Les Bouches-du-Rhône, Dictionnaire, annuaire et album, op. cit., pp. 859-860.

intervenu pour que cette infraction n'ait pas de suites fâcheuses. *La Libre parole du Midi* conclut : "Nous avons été fort étonné de ne pas avoir encore vu cette affaire inscrite au rôle du tribunal correctionnel d'Aix. M. le procureur général, voudrait-il avoir l'obligeance de nous dire, qu'est devenu ce procès-verbal ? " .

Le 18 mai, elle révèle qu'il équipe son domaine de nouveaux appareils de distillation pouvant plus facilement échapper à la vigilance de la Régie. Elle annonce également qu'il projette "d'ouvrir un cours de contrebande pratique donnant les moyens, en cas d'accident, de s'arranger avec la Justice" et de publier un *Manuel pratique du contrebandier de la distillation clandestine*.

Le 25 mai, *La Libre parole du Midi* jubile en informant ses lecteurs que le "marchand de vin, distillateur-contrebandier" a été contraint d'interrompre l'aménagement de sa cave. Poursuivant ses médisances, elle prétend que ce dernier, à la demande de son ami, Maître Benjamin Abram, a enterré une plainte contre un malfaiteur défendu par cet avocat. "M. le procureur général prend les voleurs sous sa protection" feint de s'indigner *La Libre parole*. Pourtant Eliacin Naquet semble étranger à ce non-lieu : son substitut, interrogé, déclare avoir classé l'affaire car l'individu, ne possédant pas toute sa lucidité d'esprit, n'aurait soustrait qu'un peu d'engrais ; au demeurant, la gendarmerie n'a pu vérifier ces faits.

Le 8 juin, *La Libre parole du Midi*, à la manière d'un récit d'histoire latine, raconte qu'un "prêteur" dénommé Eliacin a intoxiqué des militaires en fournissant aux casernes aixoises du vin mortifère. Pareilles accusations touchant l'armée - instrument vénéré de la revanche depuis 1871- suscitent aussitôt l'ouverture d'une enquête administrative qui les infirme : le décès de ces soldats est dû "à une épidémie d'influenza, manifestée sous la forme de méningite cérébro-spinale" atteste le médecin major (48).

La Libre parole du Midi n'abdique pas : le 22 juin, elle interpelle, en ces termes, le Ministre de la Justice : "Nous attendons toujours la comparution de M. Naquet en correctionnelle pour

(47) "A l'encontre du chrétien qui est propriétaire, producteur, le juif est spéculateur, agioteur" ose écrire *La Provence* du 5 février 1882. Cf. également, E. Drumont, op. cit, vol. 1, p. 9 et *Le courrier de l'Est* 26 mai 1889.

(48) Arch. nat. BB.18.2005. Dossier 1720.A.95.

contrebande d'alcool... Nous osons espérer, M. le Garde des Sceaux, que vous ne laisserez pas plus longtemps ce juif déshonorer la magistrature française et que vous chasserez ce vendeur du Temple" .

Le 10 juillet, poursuivant son lynchage, elle publie une caricature d'Eliacin Naquet, le représentant sous les traits d'un contrebandier avec pour légende : "La juiverie hors de France" . Eliacin Naquet, qui comme son frère ne semble pas avoir de fermes convictions religieuses (49), en vient à incarner le judaïsme aux yeux de *La Libre parole du Midi*.

La riposte de notre procureur général ne se fait pas attendre : dès le 8 mai, il sollicite du Garde des Sceaux l'autorisation de poursuivre en diffamation, à titre de simple particulier, les responsables de ces publications, tout en réfutant leurs accusations ainsi : son syndicat et son oeuvre agricoles, s'ils favorisent les intérêts des paysans et des consommateurs, lèsent les intérêts des marchands. Vindictifs, ceux-ci colportent des rumeurs sur son compte qu'amplifie *La Libre parole du Midi*. Effectivement, Eliacin Naquet reconnaît avoir ouvert des débits à Trets et à Gardanne, mais sous le nom de son régisseur. Cela permet de rendre service aux petits consommateurs qui peuvent acheter du vin naturel au détail et à prix réduit. "Je ne distille pas et ne produis pas en principe d'eau-de-vie. Cependant, quand il me reste quelques hectolitres de vins éventés ou troubles, je les fais comme tout le monde transformer en eau-de-vie" avoue-t-il. De là, sa mésaventure : malgré ses ordres formels, il a été trahi par son régisseur qui a remis à titre gracieux deux bouteilles d'eau-de-vie à un fournisseur, intercepté par la Régie. Mais, "à moins d'ériger que les fonctions de magistrat ne peuvent se concilier avec la situation de propriétaire rural, ce sont là des accidents impossibles à éviter" souligne Eliacin Naquet (50). Satisfait de ces explications, le Garde des Sceaux lui accorde l'autorisation demandée : le 23 juillet 1895, le tribunal correctionnel de Marseille condamne pour injures et diffamation le directeur de *La Libre parole du Midi*, son gérant et l'auteur des articles incriminés à 6 mois de prison

(49) Eliacin Naquet professe le samedi à la Faculté d'Aix et nous n'avons pas trouvé d'ouvrage religieux dans sa bibliothèque. Malgré sa haute position, il n'exerce aucune responsabilité au sein de sa communauté. Inscrit sur la liste des électeurs du Consistoire de Marseille, il s'acquitte cependant régulièrement de ses cotisations et fait célébrer le mariage de sa fille à la synagogue d'Aix (Arch. nat. F.17.13117 ; Arch. dép. Marseille 118.V.2 ; Étude de Maître Loiseau, Saint-Maximin ; Mémorial 12 avril 1894).

(50) Arch. nat. BB.6.II.1095 et BB.18.2005. Dossier 1720.A.95.

et 2.000 frs d'amende chacun (51). La Cour d'Aix confirme ces condamnations les 9 août et 11 octobre 1895 (52).

B/ L'élimination d'un bouc émissaire

Si cette odieuse campagne de presse, menée par *La Libre parole du Midi* contre Eliacin Naquet, ne parvient pas à l'abattre, elle fragilise sa position : la dignité de ce représentant du ministère public est atteinte, estime-t-on. La Chancellerie ne peut cependant, dans l'immédiat, le démettre de ses fonctions pour ne pas paraître capituler devant la presse ou donner foi à certaines allégations : Reprenant un article paru dans *La Libre parole* du 3 décembre 1894, Théodore Denis, député des Landes, a interpellé, le 25 mai 1895, le gouvernement "sur les mesures qu'il comptait prendre pour arrêter la prédominance des juifs dans les diverses branches de l'administration française" , en soulignant : "Il y a des coïncidences... A Aix, le procureur général de la Cour d'appel est M. Eliacin Naquet, un juif... Me sera-t-il permis de dire que cette Cour d'Aix a une importance considérable parce que c'est devant elle qu'on relève appel des jugements prononcés par tous les tribunaux consulaires d'Orient où les juifs pullulent "(53). Cet insinuation de suspicion a-t-elle fait mouche ? Le scandale de Panama précipite les choses.

En effet, à la fin décembre 1897, grâce aux révélations de la *Libre parole*, s'ouvre le procès des "chéquards" , ces parlementaires soupçonnés d'avoir été soudoyés par le Baron Jacques de Reinach, un banquier, pour voter une loi autorisant l'émission de valeurs à lots destinée à sauver de la faillite la compagnie chargée du percement du canal de Panama. Alfred Naquet est cité à comparaître. Au dire de certains, il aurait joué un rôle déterminant en fournissant à Arton, l'auxiliaire de Reinach, les noms des parlementaires susceptibles de se laisser corrompre et le montant des sommes à leur proposer pour y parvenir. C'est à partir de ces précieuses indications qu'Arton aurait entrepris son "démarchage" .

(51) Arch. dép. Marseille. 403.U.495 n°2411.

(52) Arch. dép. Aix. 2.U.2. 100 n° 493 et n°556.

(53) J. O. déb. ch. 1895, pp. 265 et 1474.

Alfred Naquet aurait lui-même touché 100.000 frs (54). Les carnets de comptabilité d'Arton ont été saisis avec diverses correspondances (55). Parmi celles-ci figurent deux lettres d'Alfred Naquet. Dans l'une, datée de mai 1888, ce dernier demande à Arton d'acheter pour son frère 200 livres d'actions de la société de dynamite transvaalienne. Dans la seconde, datée de juillet 1889, Alfred Naquet prie Arton de télégraphier à Eliacin pour lui proposer de souscrire à des actions d'une entreprise de glycérine (56). Ces missives laissent apparaître en filigrane un délit d'initié : Alfred Naquet fait partie du comité directeur de Panama et du conseil d'administration d'un holding de sociétés de dynamite travaillant avec la Compagnie du canal interocéanique, qu'il espère sauver grâce aux bons offices d'Arton (57). On imagine l'inquiétude que suscitent ces missives en haut lieu : le nom du procureur général risque d'être cité au procès et les journaux conservateurs ne manqueront pas, alors, de dénoncer la compromission de la Justice. La Chancellerie voit-elle là l'occasion de se débarrasser de ce chef de Parquet devenu encombrant ? Le 15 décembre 1897, peu avant l'ouverture du procès, Eliacin Naquet reçoit un télégramme chiffré le priant de se présenter d'urgence au cabinet de Victor-Edouard Milliard qui vient d'être nommé Garde des Sceaux. Ce dernier somme Eliacin Naquet de s'expliquer sur ces correspondances. "Vous saviez, lui dit, que derrière les obligataires du Panama qui se portent partie civile, il y a *La Libre parole*. Nous avons craint un incident d'audience et nous avons tenu à être complètement documentés". A en juger par le compte rendu qu'Eliacin Naquet donne de cette entrevue, ses réponses rassurent le Garde des Sceaux. Mais, à sa surprise, le 5 mars 1898, après l'acquittement de son frère, il reçoit cette dépêche de Milliard, le mettant en demeure de se démettre :

"Monsieur le Procureur général,

Il y a quelques semaines, j'ai dû vous mander à Paris pour vous mettre à même de vous expliquer sur deux lettres qui vous concernaient et qui étaient jointes à la procédure suivie contre Arton et divers autres inculpés. Je vous ai dit, à la suite de vos explications, combien il était

(54) Cf. R. Launay, Alfred Naquet, in *Figures juives*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1921, pp. 142-143, 146 ; *Dictionnaire de biographie française*, Librairie Letouzey et Ané, 1939, tome 3, pp. 1215-1216.

(55) Mémorial 10 mars 1897.

(56) Arch. nat. BB.6.II.1095. La glycérine est la matière première de la dynamite, ce que ne peut ignorer Alfred Naquet, qui a enseigné la chimie à la Faculté de médecine de Paris.

(57) Cf. J. Bouvier, *Les deux scandales de Panama*, Paris, Julliard, 1964 et J.-Y. Mollier, *Le scandale de Panama*, Paris, Fayard, 1991.

regrettable que vous fussiez même indirectement mêlé à une affaire de ce genre. Je n'avais d'ailleurs voulu prendre aucune détermination jusqu'à l'issue du procès. Au lendemain de celui-ci, j'ai dû examiner votre dossier et votre situation personnelle. Elle avait déjà été atteinte en 1895 par des attaques en partie fondées ; elle est atteinte davantage aujourd'hui, et j'estime que vous ne possédez plus l'autorité nécessaire à l'exercice de vos hautes fonctions. Vous n'hésitez pas, dans ces conditions, à envoyer votre démission, m'épargnant la pénible nécessité de pourvoir d'office à votre remplacement" .

Eliacin Naquet a-t-il réellement manqué à son devoir de réserve ? N'a-t-il pas été, plutôt, comme le ministre des Travaux publics Charles Baïhaut, une victime expiatoire, nécessaire au gouvernement, après la relaxe des "chéquards" ?

A Aix, le débord de haine provoqué par l'affaire Dreyfus atteint son paroxysme, en février 1898, avec le procès d'Émile Zola, honni par les "bien-pensants" ; les Aixois étant conviés à élire un nouveau député en mai, des concessions s'avèrent indispensables dans une ville fortement imprégnée d'antisémitisme (58) pour éviter la réélection de Gabriel Baron, trop compromis avec les conservateurs(59). L'élimination d'Eliacin Naquet ne vise-t-elle donc pas à donner des gages à ces derniers dans un contexte politique local particulièrement tendu (60). Se veut-elle prodromique d'une "chasse aux sorcières", réclamée par les antidreyfusards ?

(58) Attestant du développement de l'antisémitisme dans la population, le Mémorial du 26 juin 1898 écrit : " Des insulteurs à gages se sont donné pour mission de salir de leur bave immonde toute une classe de bons citoyens, qui ont l'impardonnable tort d'être républicains d'abord, et de ne pas être catholiques ensuite. Fondé, ou plutôt créé par quelques énergumènes poussés par les jésuites, l'antisémitisme est devenu de mode, et il est de bon ton, chez des gens bien pensants, d'être antisémite avant d'être vertueux. Des circonstances extrêmement douloureuses pour le pays et pour l'armée ont, chez les âmes simples, contribué à l'épanouissement de cette nouvelle doctrine : la lutte contre les juifs. Et les Machiavels de l'Évangile ont habilement profité des souffrances du pays, pour persuader la nation que toute une race doit être responsable du crime d'un seul. Et les naïfs ont suivi, sans se douter que demain ce sera le tour des libres penseurs, puis des protestants, puis des francs-maçons, puis de tous les indépendants, jusqu'au jour où Rome triomphante posera son pied intolérant sur les débris de nos plus chères libertés" .

(59) Cf. J.-P. Marcy, op. cit., pp. 94-127 ; Le Franc parleur 6 mars 1898.

(60) Cf. M. Gontard, Histoire d'Aix-en-Provence, Edisud, 1977, pp. 308-309.

Eliacin Naquet s'incline "avec une stoïque et calme dignité" (61), mais fait paraître une plaquette de seize pages intitulée *Ma mise à la retraite* pour couper court aux calomnies (62).

Nombreux sont ceux qui estiment qu'une réparation s'impose. Dès 1901, des sénateurs, conscients de son loyalisme, interviennent auprès du Ministre de la Justice pour qu'Eliacin Naquet soit nommé premier président honoraire. "C'était un magistrat des plus distingués, excellent républicain et qui a dû se retirer devant des attaques absolument injustes mais acharnées de la part des cléricaux... Nous réclamons pour lui une satisfaction honorifique qui soit aux yeux de ses concitoyens et pour lui-même le juste effacement d'un souvenir pénible : nous sollicitons sa nomination comme premier président honoraire. Nous sommes convaincus que c'est un acte de véritable justice" arguent Paul Peytral, vice-président de la Haute Assemblée, son collègue bucco-rhodanien, Victor Leydet, le niçois Alfred Borriglione, Édouard Millaud, représentant du Rhône et l'ancien Garde des Sceaux, Ludovic Trarieux, sénateur de la Gironde, président-fondateur de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen.

Leur supplique est prise en compte : Eliacin Naquet est nommé premier président honoraire par décret du 30 janvier 1903 (63).

Celui-ci jouit désormais d'une paisible retraite. Gentleman-farmer (64) attentif à son exploitation (65), d'une infatigable activité, il demeure un Fils de la Lumière se mêlant hardiment à la vie sociale. Les Trestoises lui sont reconnaissants d'avoir créé, au début du siècle, la première coopérative d'alimentation de leur village (66). En avril 1903, il fonde, en application de la loi du 31 mars 1899, la Caisse régionale aixoise de crédit agricole mutuel dont il devient vice-président (67). Conservant une plume alerte, il fait bénéficier le *Bulletin mensuel du syndicat agricole et horticole* de

(61) G. de Montvalon, art. cit. p. 199.

(62) E. Naquet, *Ma mise à la retraite*, (s.l. s. d.).

(63) Arch. nat. BB.6.II.1095.

(64) M. Fernand Richard de Trets, né au début du XX^{ème} siècle, se rappelle qu'Eliacin Naquet venait au village dans une calèche conduite par son cocher.

(65) Une correspondance en date du 27 mars 1919 nous montre Eliacin Naquet, alors âgé de 76 ans, se souciant du débroussaillage de sa propriété et de l'achat d'une chèvre (Archives de Maître Loiseau, Notaire à Saint-Maximin).

(66) Renseignement fournis par M. Fernand Richard de Trets.

ses analyses juridiques (68). Mettant à profit son temps libre, il ne cesse d'actualiser ses connaissances comme en témoignent les revues de sa bibliothèque annotées de sa main (69) ; il peut ainsi rééditer, en 1899, après l'avoir mis à jour, son "Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement" (70) et, en 1901, publier un commentaire de la loi de finances instituant un tarif progressif en matière de successions (71).

Il pratique enfin l'art d'être grand-père et a même la joie d'avoir un arrière-petit-fils, en 1918. Soucieux de la santé des siens, il les emmène, régulièrement, se reposer sur les rives du lac Léman. Un album photographique, conservé par une de ses descendantes, témoigne de ce bonheur familia (72).

Le 4 décembre 1921, Eliacin Naquet s'éteint à Marseille dans sa soixante-dix-neuvième année. Conformément à ses volontés, il est inhumé, dans la plus stricte intimité, au milieu de ses vignobles de Château Lacombe auxquels il était si attaché et qui demeurent réputés (73).

L'avocat général Gabriel de Montvalon, lors de l'audience solennelle de rentrée du 2 octobre 1922, rend un ultime hommage à cet "homme d'avant-garde qui dans un temps où la République commençait d'assurer les destins de la France, lui apportait la générosité de ses convictions... et qui laisse une oeuvre importante pour la science du Droit" (74).

Christiane DEROBERT-RATEL

Maître de Conférences à l'Université Sud Toulon-Var

(67) Arch. dép. Marseille. 7.M.133 et 10.M.195.

(68) Bulletin, mensuel du Syndicat agricole et horticole de l'arrondissement d'Aix, n°11, 1er novembre 1908, pp. 410-417.

(69) Étude de Maître Loiseau, Saint-Maximin.

(70) A. Naquet, Traité théorique et pratique des droits d'enregistrement, 2ème éd., Paris, Larose, 1899, 3 vol.

(71) A. Naquet, Commentaire de la loi du 25 février 1901 (réforme du régime fiscal des successions), Paris, Larose, 1901, 122 p.

(72) Arch. de Mme Catherine Manias et renseignements recueillis auprès de Mme Nadine Boudes.

(73) Le Petit Marseillais 5 décembre 1921.

(74) G. de Montvalon, art. cit., pp. 197 et 206.